

O B J E T : Construction d'un groupe scolaire à Bellepierre
 - approbation du plan de financement
 - autorisation de lancer un Appel d'Offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par Délibération du Conseil Municipal en date du 27 Décembre 1979, vous avez approuvé le programme de construction de 4 classes maternelles à Bellepierre.

Ce projet établi par Monsieur Jacques HOUAREAU architecte D P L G, est actuellement terminé. Estimé à 1 805.000 Francs il pourra être financé de la façon suivante :

- Subvention E.N	487 500 F
- Emprunt	1 317 500 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprise
- d'approuver le plan de financement
- de m'autoriser à lancer l'Appel d'Offres, et en cas de résultat infructueux, de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Il y aura peut-être un léger problème d'adaptation au sol.

M. DUPONT - Cette construction ne figure pas dans la programmation initiale de 1982 ; elle est dans le programme supplémentaire de 1982. Malheureusement, vous savez que les dotations d'ensemble du Ministère de l'Education Nationale sur le secteur primaire et encore plus sur le secteur secondaire sont en diminution très sensible cette année et que les perspectives pour 1983 ne sont pas très bonnes non plus.

M. Gilbert GERARD - C'est pourtant une délibération qui date de 1979 !

M. DUPONT - Effectivement. La programmation est faite depuis 1979, mais les financements n'interviennent que plus tard.

LE MAIRE - Nous sommes prêts, mais nous attendons l'intervention de l'Education Nationale.

M. Gilbert GERARD - Il n'y a donc aucun espoir pour 1982.

LE MAIRE - Il y a effectivement peu d'espoir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Reçu à la Préfecture
 de la Réunion
 le 10 mai 1980*